



# Vos Prestations Caf

## Relevé de droits et paiements

N° ALLOCATAIRE :  
0723812

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

**0810 25 75 10**

Service 0,06 €/min  
+ prix appel

Nous écrire :

Caf de Paris  
75656 PARIS CEDEX 13

Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

Dossier suivi par :

CHIAKH FOUZIA

Le 09/11/2020

751

MME DOS SANTOS NINA  
2 PASSAGE MARIE ROGISSART  
75012 PARIS

Madame,

Vous nous avez adressé une demande de prestations.

Nous avons étudié vos droits.

**Vous avez droit à partir de DECEMBRE 2020 à 148,00 € d'APL.**

Cette aide sera versée à CENTRE REGIONAL OEUVRES UNIV SCOLAIRES .

Tahar BELMOUNES, directeur.

*En cas de désaccord, vous disposez de deux mois pour contester cette décision.  
Pour plus d'informations sur les voies de recours : consultez [caf.fr](#), rubrique «Mon Compte».*

Emplacement réservé à la Caf

NDP02K 10112020 190813 Lot K  
NAT12A FCHIA MAT 0723812 Y -  
PAGE 1/2 IDX C 6093000 Z 751 -



\*0723812609300000000\*

## VOIES DE RECOURS

---

Si vous souhaitez contester les décisions prises, vous avez deux mois à compter de la réception de cette lettre pour formuler par simple lettre un recours amiable :

– pour les prestations familiales : auprès de la commission de recours amiable de la Caf.

Vous devrez joindre une copie de cette lettre à votre recours.

## QUE FAIRE SI ...

---

### **Vous souhaitez contester une décision de la Caf ?**

*En cas de désaccord, vous disposez de deux mois pour contester cette décision. Pour plus d'informations sur les voies de recours : consultez caf.fr, rubrique "Mon Compte".*

### **La Caf vous demande de rembourser ?**

*Un trop-perçu de prestations est toujours possible. Le plus souvent, il a son origine dans un changement de situation. Selon la loi, nous devons récupérer les sommes que nous avons versées en trop. Pour tout trop-perçu de prestation, nous effectuons des retenues calculées en tenant compte de vos possibilités financières et de votre situation familiale, sur la base d'un barème fixé par décret. Ce barème prévoit des retenues d'autant plus basses que vos revenus sont modestes et que vos charges de famille et de logement sont élevées.*

*Nous recalculons automatiquement le montant des retenues effectuées dès qu'un changement important intervient dans votre situation (vos revenus changent, vous trouvez ou vous perdez un travail, vous vous mariez ou vous séparez, un enfant arrive ou quitte le foyer, etc.).*

*Nous vous rappelons qu'en cas de difficulté, vous pouvez écrire à la commission de recours amiable de la Caf pour demander une remise de votre dette. La commission vous informera par écrit de sa décision.*

*N'hésitez pas à nous contacter.*

---

### **Emplacement réservé à la Caf**

NDP02K 10112020 190813 Lot K  
NAT12A FCHIA MAT 0723812 Y -  
PAGE 2/2 IDX C 6093000 Z 751 -



\*0723812609300000000\*